**REMBOURSEMENTS PAR VOTRE MUTUELLE**

Malgré une mise à jour régulière, cette liste peut ne pas être exhaustive, je vous invite ainsi à toujours vous renseigner auprès de chaque organisme pour plus d’informations :

* **ALPTIS** (**forfait Divinea**, pack Bien être) : 25 euros par séance, 5 séances par bénéficiaire par an
* **AG2R Mondial** : le contrat SantéActif chez Primamut propose un soutien psychologique ponctuel par les psychologues cliniciens du service Écoute et Accueil Psychologique de Mondial Assistance France après une naissance ou suite à un psychotraumatisme.
* **APRIL** : selon la formule *à la carte*, option « Bambin » qui prend en charge les consultations de votre enfant jusqu’à 200euros par an. APRIL : selon la formule *santé* « Pack Bien être » de 25€/séance à 50€/séance, 5 consultations par bénéficiaire par an. APRIL : selon la formule *TNS*(professions indépendantes), de 15€/séance à 70€/séance, par bénéficiaire, 4 consultations par an.
* **CREDIT AGRICOLE** (Assurance « Pacifica ») : 30€/séance, jusqu’à 150€ par an en formule « Bien-être », jusqu’à 200€ par an en formule « Bien-être + »
* **INTEGRANCE**, formule « néo-solidarité » : 30€/séance – 4 consultations/an. Voir également leur offre concernant le s personnes présentant un handicap.
* **LMDE** (Complémentaire santé «Tous soins ») : 10€/séance, 5 consultations par an LMDE (Complémentaire santé « Forfait ») : 12€/séance, 5 consultations par an LMDE (Complémentaire santé « Optimum Forfait ») : 15€/séance, 10 consultations par an
* **MATMUT** : selon le formule, prise en charge de 30€ par an jusqu’à 120€ par an
* **MGEN** (Mutuelle Générale de l’Education Nationale) : 8€/séance, jusqu’à 150 séances maximum. Voir également les formules de MGEN Filia.
* **MNH** : garantie « Choisya » Module « Honoraires et hospitalisation » ; Pour le choix 1 : 120 € par an - Pour le choix 2 : 90 € par an - Pour le choix 3: 60 € par an
* **MUTUELLE VERTE** : selon la formule, de 10€/séance à 30€/séance, 3 consultations par an, pour les enfants de moins de 15 ans uniquement.
* Se renseigner auprès des différentes banques, GAN…
* **N’hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mutuelle.**

A votre demande, il pourra vous être remis une facture pour chacune de vos séances afin d’effectuer vos remboursements.